

Saint-Barthélemy,  
Le 23 juin 2020

**Avis du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint- Barthélemy  
sur les projets de délibérations inscrit à l'ordre du jour  
du Conseil Territorial du 26 juin 2020**

Saisi le 12 juin 2020 sur l'ordre du jour du Conseil Territorial du 26 juin et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy a émis l'avis suivant :

**Point 7 de l'ordre du jour du Conseil Territorial : Débat sur les orientations générales de la révision de la carte d'urbanisme**

Comme l'avait déjà écrit le CESCE dans un avis qu'il a rendu le 14 mai 2019, la question de l'urbanisme à Saint-Barthélemy fait face à deux réalités qui s'opposent : d'un côté, il n'est pas possible d'empêcher les zones constructibles d'être construites ; d'un autre, il est devenu urgent de trouver les moyens d'apaiser la construction et de stabiliser les chiffres de la population.

Son étude sur l'aménagement du territoire a également fait ressortir une ambition majeure, très largement partagée par les acteurs de la société civile : Entretenir la rareté et les valeurs d'exception de Saint-Barthélemy en encadrant les règles d'urbanisme pour garantir un développement harmonieux et en apaisant les tensions exercées par la densification.

Force est de constater, à la lecture du présent rapport rédigé par Monsieur Baffert, que les orientations qui ont guidé la révision de la carte d'urbanisme vont dans le sens de ce double défi et visent à contenir le rythme de développement : Meilleure intégration paysagère du bâti, réduction des droits à construire, limitation de l'étalement de l'urbanisation.

Le CESCE a relevé avec intérêt que la Collectivité souhaite rédiger, en concertation avec les professionnels, **un recueil de recommandations architecturales servant de référentiel** pour orienter les projets (pages 2 et 5 du rapport).

En effet, à plusieurs reprises, lors de sa réflexion sur l'aménagement du territoire mais également à l'occasion de réunions sur la carte d'urbanisme en présence de Monsieur Baffert, le CESCE s'est exprimé en faveur d'une architecture légère, traditionnelle, authentique et durable.

**Par conséquent, le CESCE soutient entièrement cette idée et préconise que les recommandations contenues dans le recueil :**

- **S'inscrivent clairement dans la tradition patrimoniale et architecturale locale ;**
- **Orientent les nouveaux projets vers des habitations durables, autonomes en énergie voire même des habitations à énergie positives.**

Pour se faire assister et conseiller dans ce chantier, le CESCE invite la Collectivité à se rapprocher de Monsieur François Pécard, en sa qualité de référent de la culture et du patrimoine St Barth au sein du CESCE.

En outre, si la Collectivité le souhaite et le demande, le CESCE pourrait travailler sur la rédaction d'un document qui proposerait des conseils en matière d'architecture afin de préserver un aspect traditionnel et d'améliorer l'efficacité énergétique des constructions.